



Travaux lésant un propriétaire (insécurité)

Par Ph_ili_ppe, le 12/03/2019 à 14:32

Bonjour à tous,

Suite à une tentative d'effraction d'un propriétaire, la prochaine assemblée souhaite installer une porte saas blindée (+interphone) afin de sécuriser les logements. Or, la porte de mon appartement au rez de chaussée se situe avant cette future porte blindée et les propriétaires refusent de déplacer cette future porte (afin de m'inclure dans ce dispositif) ou de sortir les boites aux lettres afin de sécuriser la porte principale de l'immeuble.

Il est évident que par ce choix, je suis totalement lésé et mis en insécurité.

Cette décision est-elle néanmoins valable? Puis-je disposer d'un recours contre cette future décision qui semble être acceptée par tous les autres propriétaires?

Je vous remercie tous de votre aide précieuse.

Philippe